

Pathways from Temporary to Permanent Residence in Canada

WHEREAS the Canadian selection system for economic immigrants favours a two-step approach, requiring most individuals first to obtain temporary status as workers or students before qualifying for permanent residence;

WHEREAS the yearly target for new permanent residents is far less than the number of individuals entering Canada with temporary status, a significant portion of whom are unaware that they will be unable ever to qualify for permanent residence;

WHEREAS temporary residence programs for workers and students can create opportunities for abuse of foreign nationals, a disproportionate portion of whom are racialized and vulnerable individuals;

WHEREAS the Minister of Immigration recently admitted that some of Canada's temporary foreign worker streams can create "perverse incentives" and, as suggested by the UN Special Rapporteur, certain categories of migrant workers are made vulnerable to abuse by policies that regulate their immigration status, employment and housing in Canada, which creates a dependency relationship between the employer and the foreign worker;

Voies d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente

ATTENDU QUE le système canadien de sélection des immigrants économiques favorise une approche en deux étapes, exigeant de la plupart des individus qu'ils obtiennent d'abord un statut temporaire de travailleur ou d'étudiant avant de pouvoir prétendre à la résidence permanente;

ATTENDU QUE l'objectif annuel de nouveaux résidents permanents est bien inférieur au nombre de personnes entrant au Canada avec un statut temporaire, dont une grande partie ne sait pas qu'elle ne pourra jamais prétendre à la résidence permanente;

ATTENDU QUE les programmes de résidence temporaire pour les travailleurs et les étudiants peuvent créer des possibilités d'abus à l'encontre des ressortissants étrangers, dont une part disproportionnée est constituée de personnes racialisées et vulnérables;

ATTENDU QUE le ministre de l'Immigration a récemment avoué que certains volets des programmes de travailleurs étrangers temporaires du Canada peuvent créer des « incitations perverses » et, comme l'a suggéré le rapporteur spécial des Nations unies, que certaines catégories de travailleurs migrants sont rendues vulnérables aux abus par les politiques qui réglementent leur statut d'immigration, leur emploi et leur logement au Canada, ce qui crée une relation de dépendance entre l'employeur et le travailleur étranger;

WHEREAS policies that financially incentivize education officials to increase foreign student admissions, lack of effective oversight of recruitment agents and Designated Learning Institutions, and lack of transparency as to the true likelihood of obtaining permanent residence create conditions for the proliferation of abuse and scams;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association:

- urge the Minister of Immigration to conduct a complete review of programs leading to permanent residence, to increase transparency about the lack of pathways to permanent residence and protect program integrity;
- urge federal, provincial and territorial governments to collaborate on a complete review and revamp of the international student and foreign worker programs to disincentivize exploitation, reduce opportunities for abuse, provide effective oversight of agents, recruiters and employers, and penalize bad actors;
- urge IRCC to rationalize the number of temporary residents to better synchronize with permanent residence targets.

Resolution carried at the Annual Meeting of the Canadian Bar Association held in Ottawa, ON, February 8, 2024.

ATTENDU QUE les politiques qui incitent financièrement les responsables de l'éducation à augmenter le nombre d'admissions d'étudiants étrangers, le manque de surveillance efficace des agents de recrutement et des établissements d'enseignement désignés, et le manque de transparence quant à la probabilité réelle d'obtenir la résidence permanente créent des conditions favorables à la prolifération d'abus et d'escroqueries;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien :

- exhorte le ministre de l'Immigration à entreprendre un examen complet des programmes menant à la résidence permanente, d'accroître la transparence sur l'absence de voies d'accès à la résidence permanente et de protéger l'intégrité des programmes;
- exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à collaborer à un examen complet et à une refonte des programmes destinés aux étudiants étrangers et aux travailleurs étrangers afin de décourager l'exploitation, de réduire les possibilités d'abus, d'assurer une surveillance efficace des agents, des recruteurs et des employeurs, et de pénaliser les mauvais acteurs;
- exhorte IRCC à revoir le nombre de résidents temporaires afin qu'il soit mieux synchronisé avec les objectifs en matière de résidence permanente.

Résolution adoptée à l'Assemblée annuelle de l'Association du Barreau canadien, à Ottawa (ON), le 8 février 2024.

Johanne C. Bray K.C.
Chief Executive Officer/Chef de la direction